Tondeuses à gazon

Il fait beau, l'herbe pousse. Le ronflement des tondeuses à gazon est reparti de plus belle. Mais **vos voisins et vous avez-vous le droit de tondre la pelouse le dimanche ? Quid du samedi, et des autres jours de la semaine ?**

La question n'est pas anodine : hors des horaires prévus à cet effet, l'utilisation de tondeuse à gazon est considérée comme une **nuisance sonore** et peut faire l'objet d'une amende !



L’usage des tondeuses à gazon est autorisé, à Magny-les-Hameaux, du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heures et de 14 heures à 19 heures, samedi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures, dimanche et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Liens utiles
Arrêté municipal relatif à la lutte contre le bruit